

COMPTE-RENDU

Réunion publique projet d'aménagement rue de Ballainvilliers

Date : Jeudi 09 Juin 2022

Services : Direction de la Communication et Participation citoyenne – Direction des services techniques

Adjoint en charge du quartier : Alexia Perrin

Présents pour la ville : Alexia Perrin : Maire adjointe aux finances et commande publique – Adjointe au quartier Balizy-Gravigny
Lucille Cecchini : Maire adjointe logement/habitat durable/lutte contre l'habitat indigne
Stéphane Delagneau : Conseiller délégué Espace public/Travaux entreprise du patrimoine bâti
Annick Nowak : Conseillère déléguée patrimoine
Claire Boivin : DGA aménagement durable
Gabriel Monot : Responsable unité voirie
Emmanuelle Wimart : Directrice de la Communication et participation citoyenne
Marion Boitel : Chargée de mission Démocratie participative

Ordre du jour

Ouverture de séance par Madame Perrin

- Rappel des éléments de contexte
- Présentation d'un projet de travaux sur la séquence entre le n°55 et le n°95
 - Pérennisation des aménagements provisoires
 - Améliorations en termes d'usage, de sécurisation des piétons et de qualité de voirie.
- Echanges autour du projet
- Conclusion

Éléments de contexte

La rue de Ballainvilliers est une voie de desserte principale du quartier de Balizy qui assure à la fois :

- la desserte d'un quartier résidentiel ;
- un rôle de liaison Est Ouest avec un flux important en provenance de la RN20 pour rejoindre l'A6 et entrer dans les villes à proximité de Longjumeau.

Lors de précédentes rencontres, la vitesse excessive engendrant des problèmes de sécurité a été soulevée. En plus des problèmes de vitesse, d'autres problématiques ont pu être identifiées.

- absence de continuité pour le cheminement de piétons sur les trottoirs ;
- bordures des trottoirs dégradées ;

- absence d'organisation du stationnement ;
- dégradation de la voie de circulation.

En 2019, pour remédier au problème de vitesse et de sécurité, il avait alors été acté trois actions :

- abaissement de la vitesse autorisée à 30 km/h ;
- mise en place de chicanes provisoires ;
- comptage des véhicules sur cette zone.

En 2016, 4193 véhicules légers (VL) et 59 poids lourds (PL) circulaient vers Ballainvilliers à une moyenne de 40 km/h. 19275 VL et 382 PL circulaient vers le Val d'or à une moyenne de 44 km/h.

En 2022, 3129 VL et 36 PL circulaient vers Ballainvilliers à une moyenne de 37.8 km/h. 16029 VL et 362 PL circulaient vers le Val d'or à une moyenne de 35.6 km/h.

Il ressort de ces actions que :

- le nombre de véhicules est en baisse ;
- la vitesse est en baisse malgré des infractions encore nombreuses ;
- le déséquilibre entre le nombre de véhicules en direction de Ballainvilliers et ceux en direction du Val d'or se maintient ;
- les poids lourds continuent de passer malgré l'interdiction de 3.5 tonnes ;

Il convient donc d'intervenir sur deux points essentiels :

- le contrôle routier de la vitesse ;
- les travaux afin d'améliorer la chaussée, de renforcer la signalétique et la sécurité.

Présentation du projet d'aménagement

Compte-tenu des éléments précités, le service voirie de la Communauté Paris-Saclay (CPS), en collaboration avec l'entreprise COLAS, a défini le projet d'aménagement suivant :

- Trottoirs :
 - côté impair : réfection totale des caniveaux, de la bordure et des enrobés du trottoir ;
 - côté pair : création d'un trottoir et aménagement de places de stationnement.
- Chicanes : remplacement des chicanes provisoires par des chicanes en béton entre la rue des Saules et l'entrée de Ballainvilliers.
 - Côté impair, le stationnement n'étant pas envisageable, les chicanes seront végétalisées.
 - Côté pair, des chicanes avec stationnement seront construites, portant le stationnement à 11 places dont 2 places PMR.
- Rétrécissement de la voie : un système de circulation en entonnoir sera mis en place afin de ne laisser passer qu'une voiture sur certains tronçons et ainsi réduire encore la vitesse.
 - Création d'un passage piéton face au 93 protégé de part et d'autre par une voie en entonnoir ;
 - Le passage piéton à la sortie du sentier du four à pain sera également concerné par une voie en entonnoir.

- Voie cyclable matérialisée.
- Un panneau STOP sera positionné au niveau de la rue du Rouillon afin que la priorité à droite soit respectée.
- Un ralentisseur sera positionné au niveau du carrefour de la rue du Soleil Levant.

Les travaux auraient dû se dérouler à partir du 20 juin 2022 et le calendrier était organisé de la manière suivante :

- 4 semaines de travaux pour les trottoirs (caniveaux et bordures, et création). Démarrage par le côté impair, chaque riverain devant être concerté pour son bateau. Poursuite par le côté impair ;
- 1 semaine de travaux pour les enrobés des trottoirs ;
- 2 semaines de travaux pour les chicanes. Organisation des travaux en demie voie afin de permettre la circulation.

L'objectif de ce projet d'aménagement est de modifier le profil de la rue de Ballainvilliers et d'en faire une rue de quartier dans laquelle le piéton est repositionné dans l'espace public tout en veillant à la gestion de la vitesse et la sécurité de tous.

Échanges autour du projet

Il ressort des échanges trois grands questionnements détaillés ci-après.

Questionnement sur le choix des chicanes

Les riverains s'assurent que la position des chicanes prend bien en compte les entrées de chacune des parcelles concernées.

Ce point leur est confirmé.

Les riverains s'assurent que ces installations permettent toujours au bus de passer dans la rue.

Ce point leur est confirmé.

Les riverains s'interrogent sur la pertinence des chicanes pour la réduction de la vitesse. Compte-tenu du flux important de véhicules et du peu de respect des priorités, ils s'inquiètent des débordements de conflits entre les conducteurs.

Les riverains précisent que les conducteurs prennent cette rue pour contourner les STOP de la rue Victor Bach et pensent que cela pourrait être une solution envisageable pour la rue de Ballainvilliers. Ils souhaitent donc avoir des éléments de comparaison sur d'autres aménagements visant la réduction de la vitesse tels que les ralentisseurs ou les feux pédagogiques.

Il est rappelé qu'un ralentisseur aux normes est prévu au carrefour de la rue du Soleil Levant. Il est également précisé qu'un comptage avant et après travaux sera mis en place dans la rue du Four à Pain afin d'évaluer s'il y a report du flux de circulation sur les autres rues.

Questionnement sur l'évacuation des eaux pluviales

Les riverains s'interrogent sur l'évacuation des eaux pluviales et le débordement du Rouillon notamment avec la création du trottoir côté pair et des tronçons en entonnoir. Ils précisent que l'absence de trottoir surélevé côté pair devait faciliter l'évacuation de l'eau.

Il est précisé que l'entreprise chargée des travaux a identifié l'ensemble des points techniques dont ceux qui devaient faire l'objet de reprise pour définir le programme de travaux.

Questionnement sur le stationnement

Les riverains font part de leur mécontentement face à la disparition des places de stationnement. Ils précisent que ces places sont très utiles pour le stationnement en journée et l'organisation des trajets quotidiens et que le seul trottoir, côté impair, suffit pour le peu de piétons dans la rue.

Il est rappelé que les règles du Plan Local d'Urbanisme indiquent, qu'en pavillon, deux voitures doivent pouvoir rentrer sur la parcelle.

Les riverains insistent sur le fait que lors de la rencontre précédente qui s'était déroulée sur place, il y avait eu un consensus sur la volonté de laisser les places de stationnement. Ils réitèrent donc leur souhait de garder le stationnement, de n'avoir qu'un seul trottoir et de se voir proposer d'autres solutions que les chicanes.

Conclusion

Pour conclure ces échanges, il est précisé que ce projet d'aménagement reposait sur des constats réels d'insécurité. Les riverains se positionnant contre cette proposition, il est acté que le projet en l'état est stoppé.

Il est acté que la ville organisera donc des ateliers urbains aux habitants du quartier à la rentrée afin de définir conjointement un projet prenant en compte l'intérêt général sur la base des remarques des riverains et du cadre technique réglementaire auquel est soumis la ville.

Nous vous invitons au premier atelier urbain
Le Samedi 17 septembre 2022 de 10h à 12h
Dans le réfectoire de l'école élémentaire Balizy